Département des Pyrénées Atlantiques

EXTRAIT DUREGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE AINHOA

Nombre de membres :

En exercice: 15 Présents: 14 Absents: 1 Votants: Pour: 14 Contre: Abstention:

Date et affichage de la convocation : 17 mars 2023

Délibération n°2023-11

Séance du 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux mars à 20h30

Le Conseil Municipal d'AINHOA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune, sous la présidence de Michel IBARLUCIA, Maire.

PRESENTS: COMET Claude, GARAT Jean-Michel, HARIGNORDOQUY Michel, LAGARDE Laurent, LEIZAGOYEN Sylvie, MARTICORENA Mayder, INÇABY Emile, LARRALDE Cécilia, ECHINARD Emmanuel, SANZBERRO Jean-Philippe, JAUREGUIBERRY Michel, IBARLUCIA Michel, PALLEC Bernard, ITHURBIDE Fabien

ABSENTE: MIURA LAMOTE Nathalie

PROCURATION:

A été nommé secrétaire de séance : LARRALDE Cécilia

OBJET: SIGNATURE ACCORD CADRE TRANSITION CEJ A CTG 2022

M. le Maire rappelle la délibération du 23/11/2022 dans laquelle la commune s'engageait à signer une convention territoriale globale (CTG) d'ici la fin 2022.

La commune s'est engagée durant des mois dans la démarche de convention territoriale globale avec la CAF et les autres communes du territoire.

Cependant les communes du Pôle Sud Pays basque et la CAF ne sont pas parvenues à un accord sur la formalisation de la contractualisation CAF/communes, celles-ci souhaitant mettre en place 4 périmètres de contractualisation contrairement à la CAF qui ne souhaite qu'une une seule CTG à l'échelle du pôle.

Un nouveau travail doit être fourni sur la déclinaison opérationnelle du lien entre projet et conventions territoriales globales avec pour objectif de signer une CTG d'ici fin 2023 qui aura effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023.

D'ici là un accord cadre est proposé à la signature afin de régulariser les versements de la CAF pour 2022, de ne pas pénaliser financièrement les collectivités et maintenir la démarche partenariale sur les territoires.

Après avoir entendu M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de signer l'accord cadre de la démarche convention Territoriale présenté ci joint

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance

Le Maire

Cécilia LARRALDE

Michel IBARLUCIA